



# Aînés

Système de documentation des données statistiques  
Numéro de référence 4105

## Énoncés de qualité



Statistique  
Canada

Statistics  
Canada

Canada

# AÎNÉS

## - GUIDE DE L'UTILISATEUR -

Produit de Statistique Canada numéro 89C0022

Le lecteur peut reproduire sans autorisation des extraits de ces données statistiques à des fins d'utilisation personnelle à condition d'indiquer la source en entier. Les utilisateurs ne sont autorisés à transférer ou à redistribuer aucune partie ou version quelconque de ces données, que ce soit dans leur format original ou modifié et quel que soit le support de diffusion, sauf en vertu d'une entente de distribution établie avec STATISTIQUE CANADA. Une entente écrite préalable est requise avant de procéder à toute autre forme de publication ou de diffusion.

L'utilisation des données du présent ensemble constitue une reconnaissance de la part de l'utilisateur des termes de la licence d'utilisation à la page suivante.

*Division des données régionales et administratives  
Statistique Canada  
saadinfo@statcan.ca*

*Août 2000*

*Also available in English*

## LICENCE POUR L'UTILISATION RESTREINTE D'UN PRODUIT DE DONNÉES

Le gouvernement du Canada (Statistique Canada) est le propriétaire ou le concessionnaire de tous les droits de propriété intellectuelle (dont les droits d'auteur) rattachés à ce produit de données. Sur paiement de la redevance requise, vous ou votre organisme, selon le cas, (appelés ci-après \* l'utilisateur +) obtenez une licence non exclusive, incessible et non transmissible d'utilisation de ce produit de données conformément aux modalités de la présente entente.

Cette licence ne constitue pas la vente d'une partie ou de la totalité des droits du (des) propriétaire(s). Ce produit de données peut être utilisé uniquement par vous ou à l'intérieur de votre organisme, selon le cas. Aucune partie de ce produit de données ni aucun des droits prévus par la présente entente ne doit être vendu, loué, donné à bail, prêté, accordé en vertu d'une sous-licence, ni transféré à une autre personne ou un autre organisme. L'utilisateur ne doit utiliser aucune partie de ce produit de données pour élaborer ou mettre au point tout autre produit, ou service, de données à des fins de diffusion ou de mise en marché, sans une autorisation permettant d'en faire ainsi. L'utilisateur ne peut ni désassembler, ni décompiler, ni décortiquer de quelque façon que ce soit le logiciel qui fait partie de ce produit de données, si tel est le cas.

L'utilisateur ne peut transférer ce produit de données, ni l'emmagasiner dans un réseau électronique à l'intention de plusieurs utilisateurs à moins d'obtenir au préalable une permission écrite de Statistique Canada et de payer les frais supplémentaires exigés.

Ce produit de données est fourni \* tel quel +, et Statistique Canada ne donne aucune garantie explicite ou implicite, qui comprend une garantie de commerciabilité et d'adaptation à une fin particulière, mais ne se limite pas à cette garantie. En aucune circonstance, Statistique Canada ne sera tenu responsable des dommages indirects, réels, consécutifs ou de tout autre dommage quelle qu'en soit la cause.

La présente entente sera automatiquement résiliée, sans préavis, si l'utilisateur ne respecte pas l'une quelconque de ses modalités. Suite à une résiliation, l'utilisateur doit immédiatement retourner ce produit de données à Statistique Canada, ou le détruire et certifier sa destruction par écrit à Statistique Canada.

Il VOUS INCOMBE de veiller à ce que votre utilisation de ce produit de données soit conforme aux modalités de la présente entente et de demander préalablement à Statistique Canada la permission écrite d'utiliser le produit à des fins qui ne sont pas autorisées ou précisées dans la présente entente.

**TOUTE UTILISATION QUELLE QU'ELLE SOIT DE CE PRODUIT DE DONNÉES ATTESTE QUE VOUS ACCEPTEZ LES MODALITÉS DE LA PRÉSENTE ENTENTE. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous adresser à :**

Services de concession des droits de licence  
Division de la commercialisation  
Statistique Canada  
Ottawa (Ontario)  
Canada, K1A 0T6

Tél. : (613) 951-8211  
Télec. : (613) 951-1134

Révisé le 11 décembre 1996

## TABLE DES MATIÈRES

LICENCE POUR L'UTILISATION.....	i
INTRODUCTION .....	1
SECTION I -- LES DONNÉES .....	2
Source des données .....	2
Qualité des données .....	3
Confidentialité et arrondissement .....	7
Suppression des données.....	7
SECTION II -- LES TABLEAUX DE DONNÉES .....	9
Contenu des tableaux.....	9
Tableaux statistiques - Remarques et disponibilité historique .....	10
SECTION III -- GLOSSAIRE .....	12
SECTION IV -- GÉOGRAPHIE.....	23
Niveaux géographiques – Géographie postale.....	24
Fichiers de concordance .....	29
*Date+ des itinéraires de facteur.....	29
Fichier d=ancien/nouvel itinéraire .....	30
Niveaux géographiques – Géographie du recensement.....	32
Niveaux géographiques – Géographie spéciale.....	34
Fichiers de conversion.....	35
NOUS INVITONS VOS COMMENTAIRES .....	37
PRODUITS DE DONNÉES DISPONIBLES.....	38
CENTRES DE CONSULTATION RÉGIONAUX.....	39

## INTRODUCTION

La planification urbaine, la politique sociale et l'élaboration de stratégies locales de mise en marché : autant d'activités qui requièrent des connaissances approfondies des caractéristiques socio-économiques régionales. La Division des données régionales et administratives (DDRA) produit diverses sources de données pouvant contribuer de façon importante à ces connaissances.

La banque de données sur les aînés constitue une de ces sources. Elle est établie à partir de renseignements tirés des déclarations de revenus des particuliers et est mise à jour et diffusée annuellement.

Cinq tableaux sont offerts pour plus de 27 000 régions géographiques.

Pour l'année 1990, quatre tableaux additionnels dans la série sur les familles étudient la situation familiale des aînés. À partir de 1992, ces quatre tableaux font le sujet du présent produit statistique. À partir de 1994, un cinquième tableau sur les personnes âgées est disponible. Voir aussi *Tableaux statistiques - Remarques et disponibilité historique*.

## SECTION I -- LES DONNÉES

### Source des données

Le développement des données familiales régionales (appelé le fichier sur la famille T1 ou le T1FF) est basé sur le concept de la famille de recensement. Ce concept, spécifique à Statistique Canada, est semblable au concept traditionnel d'une famille. Cependant, les données familiales régionales incluent le(s) parent(s) et les enfants non-mariés (i.e., qui ont déclaré un état matrimonial autre que \*marié+ sur la déclaration d'impôt) qui habitent le même domicile, tandis que les familles de recensement n'incluent que les enfants jamais mariés qui habitent avec leur(s) parent(s).

Débutant avec l'année d'imposition 1992, les couples en union libre furent reconnus comme une catégorie séparée sur le formulaire d'impôt général T1. Par conséquent, la couverture de familles époux-épouse (dans lesquelles sont incluses les familles en union libre) est très élevée. Cette comparaison fut effectuée en se servant des estimations provenant de la Division de la démographie, Statistique Canada (voir figure 1).

L'univers de départ pour l'élaboration des unités familiales comprend toutes les personnes ayant produit une déclaration de revenus (les déclarants) pour l'année de référence. Cet univers de départ comprend approximativement les deux tiers de la population canadienne. Les unités familiales sont élaborées à partir des renseignements tirés des déclarations soumises par les membres déclarants de la famille.

Dans un premier temps, on procède à l'appariement des membres déclarants de la famille incluant les enfants, à l'aide de liens communs (p. ex. le même nom, la même adresse, le numéro d'assurance sociale du conjoint). Avant 1993, les enfants non-déclarants étaient identifiés à partir de l'information contenue dans la déclaration d'impôt de leurs parents. Des renseignements provenant du programme fédéral d'Allocations familiales étaient aussi utilisés pour faciliter leur identification. Depuis 1993, les enfants sont ajoutés à la famille à l'aide du fichier de Prestations fiscales canadiennes pour enfants, des fichiers de naissance provinciaux et des années précédentes du T1FF.

Les déclarants qui n'ont pas été appariés à une famille deviennent donc \*personnes hors famille+. Les personnes hors famille n'habitent ni avec un conjoint, ni avec un enfant, ni avec un parent. Il se peut qu'ils habitent avec une famille à laquelle ils sont apparentés (p. ex. un beau-frère, un cousin, un grand-parent) ou à laquelle ils ne sont pas apparentés (p. ex. locataire, co-chambreur). Il se peut aussi qu'ils habitent soit avec une autre personne hors famille ou soit seuls.

De ce processus résulte une banque de données dont les effectifs s'approchent de la population totale du Canada. Cette banque de données renferme de l'information sur les différentes sources de revenu (information obtenue auprès des déclarants), ainsi que divers indicateurs démographiques (obtenus autant auprès des déclarants que des non-déclarants).

La banque de données sur les aînés est un sous-ensemble de la banque sur les familles

canadiennes. Pour fins de cette banque de données, un aîné est une personne âgée de 55 ans ou plus. Une famille aînée est une famille époux-épouse où au moins un des époux est âgé de 55 ans ou plus, ou bien une famille monoparentale avec le parent âgé de 55 ans ou plus.

### **Qualité des données**

L'introduction du crédit d'impôt fédéral sur les ventes en 1986 et du crédit d'impôt pour la taxe des produits et services (TPS) en 1989 a incité plus de personnes âgées à soumettre des déclarations d'impôt. La banque de données sur les aînés fut créée afin d'offrir de l'information sur cette population – les familles avec au moins un époux (et les personnes hors famille) âgés de 55 ans et plus.

Les données qui apparaissent dans les tableaux proviennent directement de la banque de données, laquelle est établie à partir des déclarations d'impôt et du fichier des prestations fiscales canadiennes pour enfants. L'information sur les revenus est obtenue auprès des déclarants et comprend aussi le revenu de leur conjoint ou dépendant(s) non-déclarants. L'information démographique comprend les déclarants ainsi que les conjoints et les dépendants non-déclarants, telle que l'estimation du nombre de \*déclarants et dépendants+.

Les estimations dérivées de la banque de données se rapprochent des estimations obtenues par comptes de population (voir figure 1). Les taux de couverture selon le genre de famille de la population dans cette banque de données sont rapportés ci-dessous (figure 2).

**FIGURE 1 – COUVERTURE SELON L'ÂGE ET PAR PROVINCE**

<b>Taux de couverture selon l'âge 1998</b>		<b>Taux de couverture par province 1998</b>	
moins de 20 ans	101,0 %	Terre-Neuve	99,2 %
20-24	88,1 %	Île-du-Prince-Édouard	97,8 %
25-29	90,2 %	Nouvelle-Écosse	96,4 %
30-34	94,4 %	Nouveau-Brunswick	97,9 %
35-39	95,2 %	Québec	97,6 %
40-44	95,5 %	Ontario	95,0 %
45-49	94,9 %	Manitoba	97,8 %
50-54	93,4 %	Saskatchewan	97,5 %
55-59	93,3 %	Alberta	96,1 %
60-64	95,6 %	Colombie-Britannique	93,1 %
65-74	98,5 %	Yukon	94,8 %
75+	94,8 %	Territoires du Nord-Ouest	92,4 %
Total	95,9 %	Nunavut	93,2 %
		Canada	95,9 %

Le taux de couverture selon l'âge est basé sur une comparaison avec les estimations de la population au premier juillet 1999, publiées dans *Statistiques démographiques annuelles*, numéro 91-213-XPB au catalogue de Statistique Canada. La couverture par province est basée sur une comparaison avec les comptes de la population au premier avril 1999, produits par la Division de la démographie de Statistique Canada.

**FIGURE 2 – TAUX DE COUVERTURE**

<b>Taux de couverture</b>		
<b>Comparaison entre le T1FF et les estimations de la population</b>		
<b>selon le genre de famille</b>		
	<b>Familles époux-épouse</b>	<b>Familles monoparentales</b>
T1FF 1998	6 927 240	1 256 440
Division de la démographie 1998	6 885 435	1 256 877
Couverture	100,6 %	99,9 %

Sources : Les estimations de la population proviennent de la Division de la démographie (*Statistiques démographiques annuelles*, numéro 91-213-XPB au catalogue de Statistique Canada); les comptes du T1FF \*T1 Family File+ sont tirés de la banque de données sur la famille de la Division des données régionales et administratives, données non-publiées.

L'introduction en 1986 de la Taxe fédérale de vente, et en 1989 de la Taxe des produits et services (TPS) résulte aussi en plus de familles à faible revenu complétant des déclarations d'impôt. Par conséquent, le revenu familial médian selon les déclarations d'impôt (T1FF) est inférieur à la médiane calculée suivant l'Enquête sur les finances des consommateurs (EFC). À partir de 1992, le revenu total familial selon T1FF inclut le revenu des époux non-déclarants, lequel est identifié par l'époux déclarant. Ceci a comme effet d'augmenter le revenu familial et sa médiane. La comparaison des revenus médians familiaux basés sur les impôts (T1FF) et basés sur l'Enquête sur les finances des consommateurs (EFC) de Statistique Canada est démontrée au tableau suivant (figure 3). L'EFC fut remplacé par l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR), et la définition de la famille fut aussi changée pour la EDTR.

**FIGURE 3 - COMPARAISON DES REVENUS FAMILIAUX**

Année	Revenu médian, toutes familles		Ratio (T1FF/EFC)
	T1FF	EFC	
1990	42 700	44 783	95,3 %
1991	42 900	45 368	94,6 %
1992	43 500	46 175	94,2 %
1993	43 000	45 583	94,3 %
1994	43 300	46 908	92,3 %
1995	44 200	47 124	93,8 %
1996	44 800	48 023	93,3 %
1997	45 900	48 862	93,9 %
1998	47 300	...	...

Nota : Ces médianes T1FF sont puisées de la banque de données décrite dans le présent document; les médianes de l'Enquête sur les finances des consommateurs (EFC) proviennent de la publication annuelle 13-208, *Revenu des familles, familles de recensement*. Les estimations de l'EFC exclut les Territoires (et le Nunavut en 1997) tandis que les médianes T1FF incluent le Nord.

## Confidentialité et arrondissement

Toutes les données sont soumises aux procédures d'arrondissement et de la suppression.

Afin d'assurer la confidentialité des Canadiens, les comptes sont arrondis. Cela peut modifier les chiffres à la hausse, à la baisse ou pas du tout et peut avoir un impact sur les résultats des calculs. Par exemple, lors du calcul d'un pourcentage à partir de chiffres arrondis, le résultat peut être faussé puisque le numérateur et le dénominateur ont tous deux été arrondis. Cette déformation risque d'être plus importante avec les petits nombres.

Tous les montants sont arrondis au millier de dollars près.

Depuis 1990, les données représentent un compte de 15 ou plus et sont arrondies à 10 près. Par exemple, un compte de 15 dans une cellule serait arrondi à 20 et un compte de 24 serait aussi arrondi à 20.

En ce qui concerne les données de 1988 et 1989, tous les comptes représentent 25 et plus et sont arrondis à 25 près, et toutes les sommes déclarées sont arrondies à 1 000 \$ près.

En ce qui a trait aux données obtenues jusqu'à et y compris 1987, tous les comptes sont arrondis de façon aléatoire à 5 près. Les sommes déclarées n'ont pas été arrondies, mais ajustées par rapport à l'arrondissement des comptes.

**Nota :** Les *comptes* représentent le nombre de personnes.

Les *sommes* sont les montants agrégés, en dollars, qui ont été déclarés.

## Suppression des données

Dans le but d'assurer la confidentialité, les cellules de données sont supprimées lorsque :

- une région comporte moins de 100 déclarants,
- une cellule représente moins de 15 déclarants<sup>1</sup>,
- une cellule est dominée par un seul déclarant.

La suppression des données peut se produire :

### **i) dans une région :**

- si une des catégories de revenu est supprimée, une seconde catégorie doit l'être également pour éviter que ne soient divulguées des données confidentielles par recoupement (appelée divulgation par recoupements) (voir la figure 3);
- si l'une des catégories \*sexe+ est supprimée, l'autre doit l'être également afin

---

<sup>1</sup> De même, le revenu médian est omis quand le compte arrondi est moins de 30 (15 de chaque côté de la médiane)

d'éviter la divulgation (voir la figure 3);

- lorsqu'une catégorie d'âge est supprimée, un autre groupe d'âge doit l'être aussi pour éviter la divulgation par recoupements.

**ii) entre les régions :**

- si un montant variable est supprimé dans une région, il doit l'être également dans les autres régions pour éviter la divulgation par recoupements.

**FIGURE 4 - SUPPRESSION DES DONNÉES SUR LE REVENU,  
UN EXEMPLE**

<b>Montants (millions de dollars)</b>			
	<b>Hommes</b>	<b>Femmes</b>	<b>Total</b>
Traitements/salaires/commissions	6,7	3,4	10,2
Revenu d'emploi autonome	0,3	0,2	0,5
Dividendes et intérêts	1,2	1,1	2,3
Assurance emploi	0,7	0,3	1,0
Sécurité de la vieillesse/suppléments nets fédéraux	0,7	0,5	1,1
Régime de pension du Canada/de rentes du Québec	1,1	0,5	1,6
Autres pensions	1,9	0,4	2,3
Prestations fiscales canadiennes pour enfants	x	x*	0,1
Crédit pour la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée	x**	x**	0,2
Indemnités pour accidents du travail	0,1	0,1	0,2
Assistance sociale	0,2	0,2	0,5
Crédits d'impôt provinciaux remboursables	0,1	0,1	0,2
Revenu d'un REER	0,1	0,1	0,2
Autre revenu	0,6	0,6	1,2
<b>Revenu total</b>	<b>14,5</b>	<b>7,8</b>	<b>22,3</b>

X Confidentiel lorsqu'il y a moins de 15 déclarants. (Dans les fichiers fournis aux clients, le \*X+ est remplacé par un \*0+.)

X\* Une seconde cellule pour la même variable a été supprimée pour éviter la divulgation par recoupements.

X\*\* La valeur d'une autre variable a été supprimée ailleurs dans le tableau pour éviter la divulgation par recoupements.

## SECTION II -- LES TABLEAUX DE DONNÉES

### Contenu des tableaux

#### **Tableau 1 : Types de familles âgées selon le groupe d'âge**

- Comptes des familles selon l'âge de l'époux aîné
  - dans les familles époux-épouse (avec et sans enfants)
  - dans les familles monoparentales
- Comptes selon l'âge du parent dans les familles monoparentales et comptes des personnes hors famille
- Comptes de toutes les familles selon l'âge de l'époux aîné/le parent
  - toutes familles avec enfants
  - toutes familles sans enfants
  - total

#### **Tableau 2 : Personnes appartenant aux familles âgées selon l'âge et le sexe**

- Comptes selon le groupe d'âge et le sexe des individus dans :
  - les familles époux-épouse
  - les familles monoparentales et les personnes hors famille
  - toutes les familles âgées

#### **Tableau 3 : Sources de revenu pour les familles époux-épouse âgées**

- Comptes et montants selon la source de revenu et l'âge de l'époux aîné :
  - revenu d'emploi
  - revenu de placements
  - pensions
  - revenu d'un REER
  - autres revenus
  - revenu familial total

#### **Tableau 4 : Sources de revenu pour les familles monoparentales âgées et les personnes hors famille âgées**

- Comptes et montants selon la source de revenu et l'âge du parent ou de la personne hors famille :
  - revenu d'emploi
  - revenu de placements
  - pensions
  - revenu d'un REER
  - autres revenus
  - revenu familial total

## **Tableau 5 : Sources de revenu pour les personnes âgées selon le groupe d'âge**

Comptes et montants selon la source de revenu et l'âge :

- revenu d'emploi
- revenu de placements
- paiements de transfert
- revenu d'un REER
- autres revenus
- revenu total

## **Tableaux statistiques - Remarques et disponibilité historique**

Ensemble des tableaux :

- disponibles pour les Divisions de recensement, les Régions métropolitaines de recensement et pour tous niveaux de la géographie postale à partir des données de 1990.
- le revenu dans les tableaux peut être le revenu de n'importe quel membre de la famille.

Tableau 1 :

- disponible dans son format actuel depuis 1990 (comme tableau 15 de la série sur les familles en 1990 et 1991).
- à noter que les groupes d'âge sont cumulatifs. Par exemple, une personne de 87 ans sera incluse dans le groupe de 55 ans et plus, dans le groupe de 60 ans et plus, dans le groupe de 65 ans et plus, etc.
- il n'y a pas de limite d'âge pour les enfants.

Tableau 2 :

- disponible dans son format actuel depuis 1990 (comme tableau 16 de la série sur les familles en 1990 et 1991).
- à noter que les groupes d'âge sont cumulatifs. Par exemple, une personne de 87 ans sera incluse dans le groupe de 55 ans et plus, dans le groupe de 60 ans et plus, dans le groupe de 65 ans et plus, etc.

Tableau 3 :

- disponible dans son format actuel depuis 1990 (comme tableau 17 de la série sur les familles en 1990 et 1991).
- les sources de revenu ont changé au fil des ans selon l'information contenue dans le T1 (notamment \*revenu d'un REER+ depuis 1994).
- depuis 1994, les prestations de sécurité de la vieillesse incluent le supplément de revenu garanti et l'allocation au conjoint.

Tableau 4 :

- disponible dans son format actuel depuis 1990 (comme tableau 18 de la série sur les familles en 1990 et 1991).
- les sources de revenu ont changé au fil des ans selon l'information contenue dans le T1 (notamment \*revenu d'un REER+ depuis 1994).
- depuis 1994, les prestations de sécurité de la vieillesse incluent le supplément de revenu garanti et l'allocation au conjoint.

Tableau 5 :

- disponible dans son format actuel depuis 1994.

## SECTION III -- GLOSSAIRE

### Âge

est calculé en date du 31 décembre de l'année de référence (i.e., l'année d'imposition moins l'année de naissance).

### Agrégats de revenu

Arrondis au 1 000 \$ près. *Voir aussi* \*Revenu total+ et les différentes sources de revenu.

### Aîné

Pour fins de cette banque de données, une personne aînée est une personne de 55 ans ou plus.

### Allocations familiales de la Colombie-Britannique

Crédit d'impôt remboursable en vigueur depuis juillet 1996 qui s'ajoute essentiellement au supplément fédéral du revenu gagné des prestations fiscales pour enfants; ce programme est administré par l'Agence des douanes et du revenu du Canada (antérieurement Revenu Canada) à partir du Programme des prestations fiscales canadiennes pour enfants. Ce crédit d'impôt, qui s'applique aux résidents de la Colombie-Britannique, est calculé en fonction du revenu gagné par les parents et du nombre de personnes à charge admissibles. Inclus dans \*Crédits d'impôt provinciaux remboursables/prestations familiales+ dans les tableaux statistiques.

### Allocations familiales de la Nouvelle-Écosse

Depuis octobre 1998, mais rétroactif à partir de juillet 1998, le \*Nova Scotia Child Benefit (NSCB)+ fournit des versements mensuels non-imposables pour aider les familles à faible et à moyen revenu à payer les coûts d'éducation de leurs enfants. Cette prestation est inclut sous \*Crédits d'impôt provinciaux remboursables/prestations familiales+ dans les tableaux statistiques.

### Allocations familiales de la Saskatchewan

Depuis juillet 1998, le \*Saskatchewan Child Benefit (SCB)+ est un versement mensuel non-imposable aidant les familles dont les revenus sont les plus faibles à payer les coûts d'éducation de leurs enfants de moins de 18 ans. Cette prestation aidera ce type de familles ouvrières à rester dans la population active au lieu de devenir dépendantes de l'assistance sociale pour satisfaire aux besoins de leurs enfants. Le SCB est inclut sous \*Crédits d'impôt provinciaux remboursables/prestations familiales+ dans les tableaux statistiques.

### Allocations familiales de l'Ontario

Depuis juillet 1998, le \*Ontario child care supplement for working families (OCCSWF)+ n'est plus administré par l'Agence des douanes et du revenu du Canada (anciennement Revenu Canada), les familles doivent donc faire une demande pour ce supplément à chaque année. Ce programme est conçu dans le but d'aider les familles à faible et à moyen revenu qui ont des enfants *de moins de 7 ans*. Le OCCSWF est inclut sous \*Crédits d'impôt provinciaux remboursables/prestations familiales+ dans les tableaux statistiques.

### Allocations familiales des Territoires du Nord-Ouest

Depuis juillet 1998, le \*Northwest Territories Child Benefit (NWTCB)+ est un versement

mensuel non-imposable payé aux familles admissibles qui ont des enfants de moins de 18 ans. Le Territorial Worker=s Supplement, qui fait partie du programme NWTCB, constitue une prestation supplémentaire versée aux familles admissibles qui ont un revenu d=emploi et des enfants de moins de 18 ans. Les prestations de ces programmes sont combinées avec la PFCE pour former un seul paiement mensuel. Le NWTCB est inclus sous \*Crédits d=impôt provinciaux remboursables/prestations familiales+ dans les tableaux statistiques.

### **Allocations familiales du Nunavut**

Depuis juillet 1998, le \*Nunavut Child Benefit (NCB)+ est un versement mensuel non-imposable payable aux familles admissibles qui ont des enfants de moins de 18 ans. Le Territorial Worker=s Supplement, qui fait partie du programme NWTCB, constitue une prestation supplémentaire versée aux familles admissibles qui ont un revenu d=emploi et des enfants de moins de 18 ans. Les prestations de ces programmes sont combinées avec la PFCE pour former un seul paiement mensuel. Le NCB est inclus sous \*Crédits d=impôt provinciaux remboursables/prestations familiales+ dans les tableaux statistiques.

### **Allocations familiales du Québec**

comprend les versements d'une allocation non-imposable, accordés à une personne qui prend soin d'un ou de plusieurs enfants non mariés âgés de moins de 18 ans. Le requérant doit résider au Québec durant au moins un mois ou bien assujettir son revenu ou celui du conjoint à la loi québécoise sur les impôts. Les montants de l'allocation varient selon le rang de l'enfant dans la famille et selon l'âge de l'enfant. Disponible à partir des données de 1994. Inclus dans \*Crédits d=impôt provinciaux remboursables/prestations familiales+ dans les tableaux statistiques.

### **Assistance sociale**

Inclut les paiements versés durant l'année en question, par un organisme ou sous un programme gouvernemental, fondés sur l'évaluation de l'état des revenus, des besoins ou des moyens. Le montant est déclaré à la ligne 145 de la déclaration de revenus des particuliers. Disponible à partir de 1994; antérieurement inclus dans \*revenu non-imposable+.

### **Assurance-chômage**

*Voir Assurance emploi.*

### **Assurance emploi** *Antérieurement Assurance-chômage*

Y sont inclus les bénéfiques de tous genres payés aux particuliers sous ce programme (perte d'emploi, la pêche, la création d'emploi, maternité, parental/adoption, maladie, retraite, emploi autonome, formation, emploi partagé).

### **Autres pensions**

Tous paiements de pension déclarés (surtout de régimes privés) autres que la Sécurité-vieillesse et les bénéfiques du Régime de pensions du Canada/de rentes du Québec.

### **Autres revenus**

Comprend les revenus nets de location, les pensions alimentaires, les revenus de société en commandite simple, les indemnités de retraite, les bourses d'étude, les montants reçus en vertu d'un régime de prestations supplémentaires de chômage (un régime de salaire annuel

garanti), les versements effectués en vertu d'un contrat de rente à versements invariables, ainsi que tout autre genre de revenu imposable non inclus ailleurs. À compter de l'année 1992, cette variable inclut aussi le revenu imputé des époux imputés, tel qu'identifié dans la déclaration de l'époux déclarant. *Voir aussi* \*Revenu total+.

### **Comptes**

Ils indiquent le nombre de personnes ou d'articles que représente une variable, par exemple le nombre de personnes soumettant une déclaration de revenus pour une année donnée.

### **Conjoint**

L'époux ou l'épouse dans une famille époux-épouse.

### **Crédit d'impôt à l'emploi familial de l'Alberta**

Depuis 1997, ce crédit d'impôt remboursable reproduit essentiellement le supplément fédéral au revenu de travail de la prestation fiscale pour enfants, mais à un niveau de revenu plus élevé. Le crédit annuel maximal est de 500 \$ pour chaque enfant à charge admissible. Il est inclus sous \*Crédits d'impôt provinciaux remboursables/prestations familiales+ dans les tableaux statistiques.

### **Crédit pour la taxe sur les produits et services (TPS)**

inclut tous les montants reçus sous ce programme. En 1990, le crédit pour la taxe sur les produits et services commençait à remplacer le crédit pour la taxe fédérale de vente; en 1991, ce dernier n'existait plus. Depuis 1997, cette taxe est harmonisée avec les taxes de vente provinciales à Terre-Neuve, en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick et est devenu le crédit pour la TPS/taxe de vente harmonisée (TVH).

### **Crédits d'impôt provinciaux remboursables**

Ces montants sont payés au déclarant, par opposition aux crédits non-remboursables, malgré l'assujettissement au paiement d'impôts. Parmi ces crédits remboursables sont les crédits payés aux déclarants du Québec, de l'Ontario et du Manitoba (depuis 1990), aux déclarants de la Colombie-Britannique et des Territoires du Nord-Ouest (depuis 1993), aux déclarants de Terre-Neuve et du Nunavut (depuis 1997), les allocations familiales du Québec (depuis 1994), les allocations familiales de la Colombie-Britannique (depuis 1996), les allocations familiales du Nouveau-Brunswick et de l'Alberta (depuis 1997) et les allocations familiales des Territoires du Nord-Ouest, de la Nouvelle-Écosse, du Nunavut, de l'Ontario et de la Saskatchewan (depuis 1998).

### **Déclarants**

La majorité des déclarants sont les personnes qui ont complété une déclaration d'impôt pour la période de référence et qui étaient vivants à la fin de l'année. À partir de l'année d'imposition 1993, les déclarants décédés au courant de l'année qui avaient un époux non-déclarant ont eu leur revenu et leur statut de déclarant attribué à l'époux.

### **Dépendants**

Pour les fins de ces banques de données, les dépendants sont les membres non-déclarants d'une famille. Nous ne tentons pas de mesurer la dépendance d'aucune façon, mais pouvons identifier certains non-déclarants, et les comptons parmi la population de la région en question.

**Dividendes**

Inclut le revenu de dividendes de corporations canadiennes imposables, tels actions et fonds mutuels, déclarés à la ligne 120 de la déclaration d'impôt des particuliers, et réduit pour refléter les montants reçus. Ces montants n'incluent pas les dividendes de provenance étrangère (lesquels sont déclarés comme revenu d'intérêt à la ligne 121).

**Division de recensement (DR)**

*Voir* la section sur la Géographie.

**Données supprimées**

On omet intentionnellement certaines données qui enfreignent la confidentialité. Tous les comptes de données inférieurs à un certain nombre sont supprimés de même que les montants de revenus correspondants. En conséquence, si le compte d'une cellule ou d'une composante est supprimé, les agrégats de revenus correspondants le sont également afin d'éviter la divulgation par recoupements. *Voir* la section sur la Confidentialité.

**Enfants**

dans les familles époux-épouse et les familles monoparentales, désigne les déclarants ou personnes imputées; les enfants déclarants ont un état matrimonial autre que \*marié+, n=ont pas d=enfants et vivent avec leur(s) parent(s). Il n=y a pas d=âge limite; les enfants peuvent être de n=importe quel âge, sauf indication contraire. Avant les données de 1998, les enfants déclarants devaient avoir un état matrimonial \*célibataire+. La majorité des enfants sont identifiés à partir du fichier des Prestations fiscales canadiennes pour enfants, un fichier provincial de naissances ou une banque T1FF antérieure.

**Famille aînée**

Représente une famille époux-épouse où un des conjoints est âgé de 55 ans ou plus, ou une famille monoparentale où le parent est âgé de 55 ans ou plus.

**Famille de recensement**

Cette définition de la famille classe les gens de la façon suivante : 1) époux et épouses (mariés ou en union libre) vivant à la même adresse, avec ou sans enfants; 2) familles monoparentales (que le parent soit homme ou femme) avec un ou plusieurs enfants. La population qui n'est pas incluse dans ces deux types de familles devient les \*personnes hors famille+ et comprend les personnes vivant seules et les personnes vivant dans un ménage mais qui ne vivent pas avec un conjoint, un parent ou un enfant. *Voir aussi* \*Enfants+.

**Famille époux-épouse**

Il s'agit d'un homme et d'une femme vivant ensemble à la même adresse (mariés ou en union libre), et leurs enfants vivant à cette même adresse; les enfants déclarants doivent déclarer leur état matrimonial autre que \*marié+. Avant les données de 1998, les enfants déclarants devaient avoir un état matrimonial \*célibataire+. *Voir aussi* \*Famille de recensement+.

**Famille monoparentale**

Famille comptant un seul parent, homme ou femme, et au moins un enfant. *Voir aussi* \*Famille de recensement+ et \*Enfants+.

**Famille non aînée**

Représente une famille époux-épouse où les deux époux ont moins de 55 ans, ou une famille monoparentale où le parent a moins de 55 ans.

**Familles déclarant un revenu**

Une famille est énumérée pour une source de revenu lorsque celle-ci est perçue par au moins un de ses membres. Les familles et les particuliers peuvent déclarer plus d'une source de revenu.

**Indemnités pour accidents du travail**

Paiements reçus selon les indemnisations pour blessures, invalidité ou mort causés par les accidents du travail. Ce montant est déclaré à la ligne 144 de la déclaration de revenu des particuliers. Cette information est disponible comme source de revenu depuis les données de 1994; elles étaient antérieurement incluses dans \*Revenu non-imposable+.

**Identificateur de ville**

Puisque certains noms d'endroit peuvent être longs et encombrants dans un fichier électronique, les collectivités sont données un chiffre identificateur.

**Intérêts**

Ce revenu réfère aux montants déclarés à la ligne 121 de la déclaration d'impôt des particuliers. Ces montants incluent les intérêts générés par les dépôts bancaires, les Obligations d'épargne du Canada, les bons du trésor, les certificats de placements, les dépôts à terme, les rentes viagères, les fonds mutuels, les polices d'assurance-vie et tous les investissements étrangers.

**Itinéraire de facteur**

*Voir* la section sur la Géographie.

**Médiane**

un chiffre faisant partie d'un groupe de chiffres et qui représente le milieu. Si l'on dit, par exemple, que la médiane des revenus est de 26 000 \$, cela signifie qu'exactement la moitié des revenus déclarés sont égaux ou supérieurs à ce montant et que l'autre moitié lui sont égaux ou inférieurs. Dans les tableaux de données, les revenus médians sont arrondis à 100 \$ près. Les zéros ne sont pas inclus dans le calcul des médianes pour les particuliers, mais sont inclus dans le calcul des médianes pour les familles.

**Niveau de géographie**

est un code qui indique le type de région géographique à laquelle les informations se réfèrent. *Voir* la section sur la Géographie pour plus d'information.

**Parent**

Personne pour laquelle nous avons identifié un ou des enfants vivant à la même adresse. *Voir aussi* \*Famille de recensement+ et \*Enfants+.

**Pension alimentaire**

Paiements versés d'un ex-conjoint à l'autre, pour les couples séparés ou divorcés. Les versements pour subvenir aux besoins des enfants et aux besoins de l'ex-conjoint sont inclus dans cette variable sans distinction, tel que déclaré à la ligne 128 de la déclaration d'impôt. Depuis 1998, ces informations sont puisées de la ligne 156 du T1 (Pension alimentaire reçue). Inclus dans \*Autre revenu+ dans les tableaux statistiques.

**Personne hors famille**

est une personne n'habitant pas avec un conjoint ou un enfant ou un parent. Il se peut qu'ils habitent avec une famille à laquelle ils sont apparentés (p. ex. un beau-frère, un cousin, un grand-parent) ou à laquelle ils ne sont pas apparentés (p. ex. locataire, co-chambreur). Il se peut aussi qu'ils habitent soit avec une autre personne hors famille ou soit seuls. *Voir aussi* \*Famille de recensement+.

**Personne imputée**

Personne non déclarante, mais identifiée par un déclarant; il peut s'agir d'une épouse, d'un enfant.

**Prestations familiales**

*Voir* crédit d'impôt à l'emploi familial de l'Alberta; allocations familiales de la Colombie-Britannique; prestation fiscale pour enfants du Nouveau-Brunswick; allocations familiales des Territoires du Nord-Ouest; allocations familiales de la Nouvelle-Écosse; allocations familiales du Nunavut; allocations familiales de l'Ontario; allocations familiales du Québec; allocations familiales de la Saskatchewan; prestations fiscales canadiennes pour enfants.

**Prestation fiscale pour enfants du Nouveau-Brunswick**

Depuis 1997, cette prestation complète les prestations fiscales canadiennes pour enfants offerte aux résidents du Nouveau-Brunswick et peut atteindre un maximum annuel de 250 \$ par enfant admissible et un autre montant de 250 \$, selon le revenu gagné de la famille. Elle est inclut sous \*Crédits d'impôt provinciaux remboursables/prestations familiales+ dans les tableaux statistiques.

**Régime de pensions du Canada/de rentes du Québec (RPC/RRQ)**

Ces deux régimes sont des contributions obligatoires à une assurance sociale protégeant les travailleurs et leurs familles contre la perte de revenu due à la retraite, l'invalidité ou la mort. Y sont incluses toutes prestations déclarées pour l'année de référence.

**Région de tri d'acheminement (RTA)**

Voir la section sur la Géographie.

**Région métropolitaine de recensement (RMR)**

Voir la section sur la Géographie.

**Régions spéciales définies par les utilisateurs**

Les secteurs définis par les utilisateurs de données sont les régions précises pour lesquelles ils désirent obtenir des données. Cela ne s'applique qu'aux régions \*non normalisées+ et peut comprendre n'importe quelle région ou combinaison de régions comportant, par exemple, la moitié d'un itinéraire de facteur dans une RTA et une portion d'itinéraire dans une autre RTA. Autrement dit, il s'agit d'une région dont les limites circonscrivent une portion ou une combinaison de portions de régions normalisées. L'unité géographique la plus petite est le code postal à six caractères. Pour obtenir des données, les utilisateurs doivent fournir une liste des codes postaux pour lesquels ils veulent se procurer des données. Nous leur fournirons les données agrégées correspondantes. De plus, un secteur défini par un utilisateur peut englober un certain nombre de régions normalisées, regroupées pour former un total, plutôt qu'un nombre de régions individuelles ayant chacune un total qui lui est propre. Évidemment, ces régions spéciales doivent être conformes à nos règles de confidentialité ou les informations ne seront pas totalisées. Voir la section sur la Géographie.

**Revenu de placements**

Total des revenus de dividendes et des revenus d'intérêts.

**Revenu d'emploi**

Y sont compris les traitements, les salaires, les commissions, les allocations pour la formation, les pourboires et le revenu net d'emploi autonome (revenu net d'entreprise, de profession libérale, de commissions, d'agriculture et de pêche).

**Revenu d'emploi autonome**

Comprend les revenus nets d'entreprise, de profession libérale, de commissions, d'agriculture, et de pêche.

**Revenu d'un REER**

correspond à toute somme d'argent retirée d'un Régime enregistré d'épargne-retraite, que ce soit un montant forfaitaire ou un versement périodique. Ceci englobe les retraits et les sommes provenant de rentes de REER. À noter que les montants tirés de FERR peuvent être déclarés à la ligne 115 (autres pensions et pensions de retraite) si le bénéficiaire est âgé de 65 ans et plus; autrement, ils sont déclarés à la ligne 130 (autre revenu). Montré comme source de revenu depuis 1994.

**Revenu d'une société en commandite simple**

est le revenu net (ou revenu brut moins les dépenses) d'une société en commandite simple où le partenaire est membre passif ou non-actif avec une responsabilité quant aux dettes de la société limitée à son investissement. Inclus dans \*Autres revenus+ dans les tableaux statistiques.

**Revenu négatif**

concerne habituellement le revenu net provenant d'un emploi autonome, le revenu net de location et le revenu net de société en commandite simple. Un revenu négatif est un revenu net inférieur à zéro, c'est-à-dire que les dépenses sont plus élevées que le revenu, ce qui amène un revenu (net) négatif.

**Revenu net de location**

est le revenu reçu ou gagné de la location de biens immobiliers, moins les coûts et dépenses.

**Revenu non-imposable/crédits d'impôt provinciaux**

Le revenu non-imposable réfère aux montants qui sont inclus dans le calcul des crédits d'impôt remboursables, mais qui ne sont pas inclus dans le calcul du revenu imposable; y sont inclus les indemnités pour accidents de travail, l'assistance sociale et les suppléments fédéraux nets (les suppléments de revenu garanti et/ou les allocations au conjoint). À noter qu'à partir des informations pour 1994, les données sont présentées séparément pour les indemnités pour accidents du travail, l'assistance sociale et les suppléments fédéraux nets. Les crédits d'impôt provinciaux remboursables sont payés aux particuliers par la province dans laquelle réside le déclarant au 31 décembre de l'année d'imposition. *Voir aussi \*Crédits d'impôt provinciaux+.*

**Revenu non négatif**

Un revenu égal à zéro ou supérieur à zéro.

## Revenu total

*Nota : cette variable fut révisée au cours des années, tel qu'indiqué par les commentaires plus bas; les utilisateurs qui désirent comparer les données courantes avec celles des années antérieures sont priés de tenir en compte ces changements. De plus, il est à noter que tous les revenus sont bruts, à l'exception du revenu net de location, du revenu net d'une société en commandite simple et de toutes formes de revenu net d'emploi autonome.*

Le revenu total se compose des revenus provenant des sources suivantes :

### Revenu de la population active

#### Revenu d'emploi

Traitements/salaires/commissions

Autres revenus d'emploi tels que déclaré à la ligne 104 de la déclaration d'impôt (pourboires, gratifications, redevances, etc.)

Revenu net d'emploi autonome

Prestations d'assurance emploi

### Revenu de pension

Prestations de Sécurité-vieillesse/suppléments fédéraux nets (ce dernier incluant les suppléments de revenu garantis et les allocations au conjoint depuis 1994)

Prestations du Régime des pensions du Canada ou du Régime de rentes du Québec

Pensions de retraite (pensions privées)

Revenu d'allocation familiale (du fédéral) (jusqu'à et incluant 1992)

Allocations familiales du Québec (depuis 1994)

Allocations familiales de la Colombie-Britannique (depuis 1996)

Prestations fiscales pour enfants du Nouveau-Brunswick (depuis 1997)

Crédit d'impôt à l'emploi familial de l'Alberta (depuis 1997)

Allocations familiales des Territoires du Nord-Ouest (depuis 1998)

Allocations familiales de la Nouvelle-Écosse (depuis 1998)

Allocations familiales du Nunavut (depuis 1998)

Allocations familiales de l'Ontario (depuis 1998)

Allocations familiales de la Saskatchewan (depuis 1998)

Intérêts et autres revenus de placements

Revenu de dividendes

Revenu d'un REER (depuis 1994; antérieurement compris dans \*autres revenus+)

Revenu net d'une société en commandite simple (inclus avec \*autres revenus+)

Pensions alimentaires (inclus avec \*autres revenus+)

Revenu net de location (inclus avec \*autres revenus+)

Revenu d'un époux non-déclarant (depuis 1992; inclus avec \*autres revenus+)

Autres revenus tels que déclarés à la ligne 130 de la déclaration d'impôt (bourses d'études, subventions, etc.; inclus avec \*autres revenus+)

Crédit pour la taxe fédérale de ventes (1989 et 1990)

Crédit pour la taxe sur les produits et services (TPS) (depuis 1990)

Crédit pour la taxe de vente harmonisée (TVH) (depuis 1997)

Crédits d'impôt pour les enfants (jusqu'à et incluant 1992)

Prestations fiscales canadiennes pour enfants (depuis 1993)

Autres revenus non imposables (depuis 1990)  
Indemnités pour accidents de travail (montré séparément à partir de 1994)  
Indemnités d'assistance sociale (montré séparément à partir de 1994)  
Suppléments de revenu garanti (inclus dans \*suppléments fédéraux nets+ depuis 1994; antérieurement avec \*revenu non-imposable+)  
Allocations versées au conjoint (inclus dans \*suppléments fédéraux nets+ depuis 1994; antérieurement avec \*revenu non-imposable+)  
Crédits remboursables de taxe provinciale en Ontario, au Québec, au Manitoba (depuis 1990), en Colombie-Britannique et aux Territoires du Nord-Ouest (depuis 1993), en Terre-Neuve et au Nunavut (depuis 1997).

*Les sommes qui ne font pas partie de la liste de revenus énumérés ci-dessus sont les indemnités d'incapacité versées aux anciens combattants et les pensions à leurs personnes à charge, les sommes gagnées à la loterie et les gains en capital.*

### **Revenu total de la famille**

Comprend la somme du revenu total de tous les membres de la famille (*voir* \*Revenu total+). Depuis les données pour 1992 sont aussi inclus les revenus des conjoints imputés; cette information nous provient du conjoint déclarant.

### **Sécurité de la vieillesse**

programme de l'administration fédérale qui garantit une certaine sécurité financière aux personnes âgées. Toutes personnes au Canada âgées de 65 ans ou plus, qui sont citoyens canadiens ou résidents, peuvent qualifier pour une pleine pension, dépendant du nombre d'années de résidence au Canada après l'âge de 18 ans. Ces montants incluent tous paiements sous ce programme pour l'année de référence, sauf le supplément de revenu garanti et l'allocation au conjoint; *voir aussi* \*Suppléments fédéraux nets+ et \*Revenu non-imposable+.

### **Service de banlieue**

*Voir* la section sur la Géographie.

### **Suppléments fédéraux nets**

Ces suppléments font partie du programme fédéral de la Sécurité de la vieillesse, à l'intention de compléter les revenus des bénéficiaires et leurs époux à faible revenu; les paiements sont sous forme de Supplément de revenu garanti ou d'allocation aux époux. Entre 1990 et 1993, les Suppléments fédéraux nets étaient inclus avec le \*revenu non-imposable+.

### **Taxe de vente harmonisée (TVH)**

A Terre-Neuve, en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick, la taxe de vente provinciale a été harmonisée avec la taxe sur les produits et services depuis 1997, ce qui a donné lieu à la taxe de vente harmonisée. C'est pourquoi le crédit fédéral pour la TPS s'appelle maintenant le crédit pour la TPS/TVH.

**Traitements, salaires et commissions**

Comprend tous gains d'emploi et les commissions selon les fiches T4, les allocations pour la formation, les pourboires, gratifications et redevances.

**Transferts gouvernementaux**

Aux fins de ces informations statistiques, les paiements de transfert comprennent les paiements suivants aux individus, provenant des administrations fédérale ou provinciales: assurance emploi, allocations familiales (jusqu'à 1992), les crédits pour la taxe fédérale des ventes (en 1989 et 1990), les crédits pour la taxe sur les produits et services (TPS) (depuis 1990), les crédits pour la taxe de vente harmonisée (TVH) (depuis 1997), les crédits d'impôt pour enfants (jusqu'à 1992), les prestations fiscales canadiennes pour enfants (depuis 1993), prestations de Sécurité de la vieillesse/suppléments fédéraux nets, Régime de pensions du Canada/Régime de rentes du Québec, le revenu non-imposable et les crédits d'impôt provinciaux remboursables (depuis 1990), les allocations familiales du Québec (depuis 1994), les allocations familiales de la Colombie-Britannique (depuis 1996) les prestations fiscales pour enfants du Nouveau-Brunswick (depuis 1997), le crédit d'impôt à l'emploi familial de l'Alberta (depuis 1997), les allocations familiales des Territoires du Nord-Ouest (depuis 1998), les allocations familiales de la Nouvelle-Écosse (depuis 1998), les allocations familiales du Nunavut (depuis 1998), les allocations familiales de l'Ontario (depuis 1998) et les allocations familiales de la Saskatchewan (depuis 1998). Dans ces cas, les particuliers reçoivent ces paiements sans fournir, en retour, aucun bien ni service. Avant les données de 1996, les \*Paiements de transfert+ incluaient aussi les autres pensions (privées).

## SECTION IV -- GÉOGRAPHIE

Les données sont disponibles pour les géographies suivantes. Voir [Tableaux statistiques - Remarques et disponibilité historique](#) pour plus de détails.

### Les régions normalisées :

- a) le Canada
- b) les provinces et les territoires
- c) les divisions de recensement
- d) les régions métropolitaines de recensement
- e) la géographie postale

### Les secteurs définis par l'utilisateur :

Les utilisateurs peuvent choisir une région qui les intéresse, laquelle n'est pas normalisée et pour laquelle il n'existe pas de données de forme standard. Pour obtenir des données, les utilisateurs doivent fournir une liste des codes postaux pour lesquels ils veulent se procurer des données. Nous leur fournirons les données agrégées correspondantes. Évidemment, une région spéciale doit être conforme à nos règles de confidentialité, ou les informations statistiques ne peuvent être compilées. Voir la section [Géographie spéciale](#) pour plus d'informations.

## Niveaux géographiques – Géographie postale

Les informations basées sur les déclarations d'impôt sont disponibles à différents niveaux de la géographie postale, et pour certaines géographies du Recensement. Les indicateurs géographiques qui apparaissent sur les tableaux statistiques sont montrés ici, avec une brève description.

Niveau géographique	Région postale	Description
12	Canada	Ce niveau géographique représente la somme des totaux provinciaux et territoriaux (niveau 11). Le total national est identifié par le code Z99099.
11	Total provincial ou territorial	<p>Ce niveau représente le total des géographies suivantes dans une même province/un même territoire :</p> <p>Total de ville .....niveau 08            Codes postaux ruraux.....niveau 09            Autres totaux provinciaux .....niveau 10</p> <p>Chaque total provincial/territorial est identifié par une lettre postale, suivie de *990+ et ensuite le code de la province/du territoire :</p> <p>Terre-Neuve..... A99010            Nouvelle-Écosse..... B99012            Île-du-Prince-Édouard ..... C99011            Nouveau-Brunswick.....E99013            Québec..... J99024            Ontario..... P99035            Manitoba..... R99046            Saskatchewan.....S99047            Alberta ..... T99048            Colombie-Britannique..... V99059            Territoires du Nord-Ouest ..... X99061            Nunavut ..... X99062            Yukon..... Y99060</p>

Niveau géographique	Région postale	Description
10	Autres totaux provinciaux (résidus *P+)	<p>Ce niveau géographique est une agrégation des petites collectivités dans une province avec moins de 100 déclarants, où ces collectivités sont regroupés dans une catégorie *autre+. Avant 1992, cette catégorie *autre+ portant le même identificateur que le total provincial, et les codes *mode de livraison+ 2 et 3 distinguait entre les deux. Depuis 1992, ce niveau peut être identifié par le même code que le total provincial/territorial, sauf que la lettre est suivie d'un *8+ plutôt qu'un *9+. Ces codes sont comme suit :</p> <p>Terre-Neuve..... A89010  Nouvelle-Écosse..... B89012  Île-du-Prince-Édouard..... C89011  Nouveau-Brunswick..... E89013  Québec..... J89024  Ontario..... P89035  Manitoba..... R89046  Saskatchewan..... S89047  Alberta..... T89048  Colombie-Britannique..... V89059  Territoires du Nord-Ouest..... X89061  Nunavut..... X89062  Yukon..... Y89060</p>
09	Code postal rural (ne faisant pas partie d'une ville)	<p>Ce niveau géographique représente les collectivités rurales ayant un seul code postal rural. Ces codes postaux ont toujours un zéro comme deuxième caractère, et le code pour le niveau géographique est un *09+.</p> <p>Les banques de données de 1998 contiennent 4 267 régions avec le niveau géographique *09+.</p>

Niveau géographique	Région postale	Description
08	Total de la ville	<p>Ce niveau géographique représente le total des niveaux suivants, ayant tous le même nom d'endroit unique dans une même province/un même territoire :</p> <p>RTA urbaine (résidentielle).....niveau 03  Route rurale .....niveau 04  Service de banlieue.....niveau 05  Code postal rural (dans une ville).....niveau 06  Autre région urbaine.....niveau 07</p> <p>Leur format est comme suit : par exemple, Edmonton = T95479; Regina = S94876; St-Lambert = J96121. La lettre postale est suivie d'un *9+ et ensuite d'un code de quatre chiffres unique à cette ville/cet endroit (souvent appelé *identificateur de ville+).</p> <p>Les banques de données de 1998 contiennent 854 régions avec le niveau géographique *08+.</p>
07	Autre région urbaine (non résidentielle à l'intérieur de la ville - résidus *E+)	<p>Ce niveau géographique comprend les adresses non résidentielles dans un centre urbain, ainsi que les autres données non fournies séparément. Les adresses commerciales, les casiers postaux et la poste restante y sont inclus, comme le sont les adresses résidentielles avec trop peu de déclarants pour permettre la publication des chiffres séparés. Ces régions s'identifient par des codes semblables à ceux des totaux pour les villes, sauf que la lettre postale est suivie d'un *8+ plutôt qu'un *9+. Par exemple, Edmonton = T85479; Regina = S84876; St-Lambert = J86121.</p> <p>Les banques de données de 1998 contiennent 480 régions avec le niveau géographique *07+.</p>
06	Code postal rural (dans une ville)	<p>Ces données sont pour les codes postaux ruraux des collectivités ayant plus d'un seul code postal. Ce phénomène se produit dans les régions desservies auparavant par une livraison rurale, et changé par Postes Canada à une livraison urbaine, ou dans les collectivités avec plus d'un code postal rural. Ces codes postaux ruraux s'identifient avec le zéro comme deuxième caractère, et avec le niveau géographique 06.</p> <p>Les banques de données de 1998 contiennent 360 régions avec le niveau géographique *06+.</p>

Niveau géographique	Région postale	Description
05	Service de banlieue	<p>Dans les centres urbains, certaines régions périphériques peu peuplées peuvent être desservies par un service de livraison désigné *service de banlieue+; ces régions sont identifiées par les six caractères du code postal urbain. Les services de banlieue se retrouvent dans la RTA urbaine, normalement voisins d'une région peuplée, et la livraison du courrier est faite par un fournisseur à des boîtes communautaires et/ou des sites externes ou des kiosques.</p> <p>Les banques de données de 1998 contiennent 28 régions avec le niveau géographique *05+.</p>
04	Route rurale	<p>Certaines régions rurales bien peuplées peuvent recevoir d'un bureau de poste urbain un service de livraison appelé *route rurale+. Un fournisseur livre par véhicule motorisé à des groupes de boîtes ou à des boîtes individuelles. Leur code postal comprend les six caractères du code postal urbain. Ces routes rurales sont situées en dehors d'une RTA urbaine.</p> <p>Les banques de données de 1998 contiennent 919 régions avec le niveau géographique *04+.</p>
03	RTA urbaine (résidentielle)	<p>La Région de tri d'acheminement (RTA, identifiée par les trois premiers caractères du code postal) résidentielle comprend toutes les adresses résidentielles couvertes par ces trois premiers caractères du code postal dans une région urbaine donnée(sauf les niveaux 04 et 05). Seulement les adresses résidentielles sont incluses dans les données statistiques. Ce niveau représente la somme des</p> <p>itinéraires de facteur .....niveau 01  *autres itinéraires+ .....niveau 02</p> <p>Une RTA urbaine de ce genre s'identifie par les caractères de la RTA et trois espaces blancs.</p> <p>Les banques de données de 1998 contiennent 1 697 régions avec le niveau géographique *03+.</p>

<b>Niveau géographique</b>	<b>Région postale</b>	<b>Description</b>
02	Autres itinéraires de facteur	<p>Ce niveau est une agrégation des codes postaux urbains non alloués à un itinéraire en particulier, ainsi que les itinéraires de moins de 100 déclarants. Ce niveau est identifié par le code de la région - soit la RTA suivie de trois espaces blancs - et *XXXX+ comme numéro d'itinéraire de facteur.</p> <p>Les banques de données de 1998 contiennent 171 régions avec le niveau géographique *02+.</p>
01	Itinéraire de facteur	<p>Ce niveau géographique est une agrégation de codes postaux urbains résidentiels alloués à un parcours de facteur. Ce niveau est identifié par les trois caractères de la RTA et le numéro d'itinéraire.</p> <p>Les banques de données de 1998 contiennent 18 571 régions avec le niveau géographique *01+. La population totale des itinéraires de facteur est de 21 395 840 (avec en moyenne 1 152 habitants) et leur taille varie entre 110 et 5 120.</p>

## Fichiers de concordance

Les données agrégées des itinéraires de facteur sont accompagnées d'un fichier de concordance qui énumère tous les six caractères de codes postaux pour lesquels il y a de l'information et qui identifie les itinéraires de facteur auxquels chaque code postal est assigné. Une région de tri d'acheminement (RTA) urbaine peut se séparer entre deux collectivités ou plus et l'étiquette de la RTA ainsi que le numéro d'identification de ville (ou ID de ville) deviennent donc des morceaux importants des identificateurs géographiques. Ces identificateurs uniques sont composés des ID de ville, des étiquettes de RTA et des numéros d'itinéraire de facteur. Le fichier de concordance comprend alors l-ID de ville, l'étiquette de RTA (appelée la \*région postale+), le numéro d'itinéraire de facteur et le code postal urbain de six caractères. En parcourant ce fichier, un individu peut déterminer quels codes postaux forment un itinéraire donné. L'illustration suivante est un exemple de fichier de concordance.

ID de ville	Région postale	Itinéraire	Code postal
6092	K1B	52	K1B3K5
6092	K1B	52	K1B3V5
6092	K1B	52	K1B4C6
6092	K1B	52	K1B4N7
6092	K1B	52	K1B4N9
6092	K1B	52	K1B4M8
6092	K1B	52	K1B4N9
2434	K1B	57	K1B3V6
2434	K1B	57	K1B3V7
2434	K1B	57	K1B3V8
2434	K1B	57	K1B3V9
2434	K1B	57	K1B4V1

### **\*Date+ des itinéraires de facteur**

Les itinéraires de facteur représentés dans les banques de données de 1998 furent codés à partir d'un fichier de Postes Canada ayant une date de référence de juin 2000.

### **Fichier d=ancien/nouvel itinéraire**

Étant donné que les itinéraires de facteur peuvent changer, nous ajouterons aussi sur demande, en plus des données agrégées sur les codes postaux et du fichier de concordance correspondant, un troisième fichier intitulé \*ancien/nouvel itinéraire+ qui illustre le changement en pourcentage dans les itinéraires de facteur entre la date où les données sont attachées et celle où l=information la plus courante nous a été fournie par Postes Canada. Ce fichier compare les codes postaux urbains de six caractères qui forment les itinéraires de facteur lors de deux périodes différentes et indique le pourcentage de codes postaux de l=itinéraire original (ancien) qui est inclus dans le nouvel itinéraire, et le pourcentage du nouveau qui est tiré de l=ancien. L=illustration suivante est un exemple d=un fichier d=ancien/nouvel itinéraire.

<b>Comparaison entre les anciens itinéraires (Juin 2000) et les nouveaux (Août 2000)</b>					
<b>ID de ville</b>	<b>RTA</b>	<b>Ancien itinéraire (#)</b>	<b>Nouvel itinéraire (#)</b>	<b>% de l'ancien inclus dans le nouveau</b>	<b>% du nouveau dérivé de l'ancien</b>
2434	K1B	50	50	94	74
2434	K1B	50	51	6	8
2434	K1B	51	50	33	26
2434	K1B	51	51	61	92
2434	K1B	51	57	6	5
2434	K1B	57	57	91	50
2434	K1B	57	58	9	100
2434	K1B	52	52	29	10
2434	K1B	52	60	71	100
2434	K1B	53	52	20	24
2434	K1B	53	53	60	100
2434	K1B	53	58	20	33
2434	K1B	54	54	93	83
2434	K1B	54	55	7	5
2434	K1B	55	55	100	89
2434	K1B	56	52	30	14
2434	K1B	56	56	70	100
2434	K1B	58	52	12	10
2434	K1B	58	55	12	5

## Niveaux géographiques – Géographie du recensement

Les données sont aussi disponibles pour certains niveaux de la géographie du recensement; le tableau suivant montre les codes pour ces niveaux, ainsi qu'une brève description de chacun.

Niveau géographique	Nom	Description
41	Région métropolitaine de recensement (RMR)	<p>Le concept général de la RMR s'applique à un grand noyau urbain ainsi qu'aux régions urbaines et rurales adjacentes dont le degré d'intégration économique et sociale avec ce noyau urbain est très élevé. Une RMR compte au moins 100 000 habitants d'après le dernier recensement.</p> <p>Il y a 26 RMR dans les banques de données de 1998 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>001, St. John's, Terre-Neuve</li> <li>205, Halifax, Nouvelle-Écosse</li> <li>310, Saint John, Nouveau-Brunswick</li> <li>408, Chicoutimi-Jonquière, Québec</li> <li>421, Québec, Québec</li> <li>433, Sherbrooke, Québec</li> <li>442, Trois-Rivières, Québec</li> <li>462, Montréal, Québec</li> <li>505, Ottawa-Hull (partie Québec)</li> <li>505, Ottawa-Hull (partie Ontario)</li> <li>532, Oshawa, Ontario</li> <li>535, Toronto, Ontario</li> <li>537, Hamilton, Ontario</li> <li>539, St-Catharines-Niagara, Ontario</li> <li>541, Kitchener, Ontario</li> <li>555, London, Ontario</li> <li>559, Windsor, Ontario</li> <li>580, Sudbury, Ontario</li> <li>595, Thunder Bay, Ontario</li> <li>602, Winnipeg, Manitoba</li> <li>705, Regina, Saskatchewan</li> <li>725, Saskatoon, Saskatchewan</li> <li>825, Calgary, Alberta</li> <li>835, Edmonton, Alberta</li> <li>933, Vancouver, Colombie-Britannique</li> <li>935, Victoria, Colombie-Britannique</li> </ul>

<b>Niveau géographique</b>	<b>Nom</b>	<b>Description</b>
21	Division de recensement (DR)	<p>Terme générique qui désigne les régions géographiques établies en vertu de lois provinciales et qui constituent les régions intermédiaires entre la subdivision de recensement et la province (par exemple, comtés, districts régionaux, municipalités régionales, etc.)</p> <p>À Terre-Neuve, au Manitoba, en Saskatchewan et en Alberta les divisions de recensement ont été établies par Statistique Canada en collaboration avec les provinces.</p> <p>Les banques de données de 1998 comptent 288 divisions de recensement, basées sur le recensement de 1996.</p>

## Niveaux géographiques – Géographie spéciale

Les utilisateurs peuvent choisir une région qui les intéresse, laquelle n'est pas normalisée et pour laquelle il n'existe pas de données de forme standard (par exemple, les régions de service des succursales bancaires, etc.) Pour obtenir de telles données, les utilisateurs doivent fournir une liste des codes postaux qui composent ces régions spéciales pour lesquelles ils veulent se procurer des données. Nous leur fournirons les données agrégées correspondantes. Les informations commandées pour des régions spéciales définies par l'utilisateur seront codées comme suit :

<b>Niveau géographique</b>	<b>Nom</b>	<b>Description</b>
93	Total de toutes les régions spéciales	Ce niveau représente une agrégation de toutes les régions spéciales définies par l'utilisateur, et comprend l'ensemble des régions codées aux niveaux 92 et 91.
92	Autres régions spéciales	Ce niveau géographique comprend toutes régions définies par l'utilisateur qui étaient trop petites, en termes de population, pour permettre une compilation séparée (c'est-à-dire des régions de moins de 100 déclarants).
91	Région spéciale définie par l'utilisateur	Une région désignée avec le code *91+ est une région définie par l'utilisateur, selon les besoins de cet utilisateur. Il peut s'agir, par exemple, de régions scolaires, de districts de santé, etc.

## Fichiers de conversion

Quand un client désire acheter des données sur des régions faisant partie d'une \*géographie non standard+ selon la Division des données régionales et administratives, un fichier de conversion est habituellement requis. Ce fichier de conversion, document électronique utilisé par notre personnel pour agréger les différentes régions postales qui constituent la région définie par l'utilisateur, est une combinaison des codes postaux formant une ou plusieurs région(s) spéciale(s). Vous n'avez qu'à nous fournir les codes postaux de cette région et nous compilerons les données (sujettes aux restrictions de la confidentialité). La liste devrait inclure tous les codes postaux pour chaque région.

Ceci s'applique seulement aux régions qui ne sont pas \*standard+. Ces dernières peuvent englober une ou de nombreuses région(s) dont les limites chevauchent plus d'une région standard ou plus d'un code postal. Les régions définies par l'utilisateur peuvent offrir un service particulier, être un secteur de recrutement scolaire, un quartier ou presque n'importe quelle autre région.

Chaque code postal du fichier de conversion est donc associé à un code régional correspondant. Le code postal est utilisé comme point de comparaison pour les totalisations des données économiques et démographiques de chaque région. L'exemple ci-dessous montre un fichier de conversion typique reçu par la Division des données régionales et administratives.

<b>Code postal</b>	<b>Région de l'utilisateur</b>
A1A1A1	0001
A1A1A2	0001
A1A1A3	0001
A1A1A4	0001
A1A1A5	0001
A1A1A6	0001
A1A1A7	0002
A1A1A8	0002
A1A1A9	0002
A1A1B1	0002
A1A1B2	0002
A1A1B3	0003
A1A1B4	0003
A1A1B5	0003
A1A1B6	0003
A1A1B7	0003
A1A1B8	0004
A1A1B9	0004
A1A1C1	0004
A1A1C2	0004
A1A1C3	0004

Nota :

- 1) Le fichier de conversion devrait avoir une longueur d'enregistrement de 10 octets, les 6 premiers représentant le code postal et les 4 autres correspondant à la région définie par l'utilisateur.
- 2) Il n'y a PAS d'espace entre le troisième et le quatrième caractère du code postal.
- 3) Le code de région définie par l'utilisateur ne comporte que 4 caractères.

Notre système ne convertit pas les régions définies par l'utilisateur qui comportent des niveaux hiérarchiques. Dans l'exemple précédent, les régions 0001 et 0002 ne concordent pas avec leur total respectif, contrairement aux régions 0003 et 0004. La production de ce type d'information hiérarchique voudrait dire soumettre plusieurs fois le fichier de conversion à nos programmes, entraînant ainsi une hausse des coûts.

## NOUS INVITONS VOS COMMENTAIRES

Nous nous efforçons constamment d'améliorer nos produits pour satisfaire les besoins de nos clients. Afin d'atteindre cet objectif, il est essentiel que nous puissions bénéficier de vos commentaires sur la qualité et la présentation de nos produits. Si, en tant qu'utilisateurs de données, vous avez des suggestions à nous faire à cet égard, nous les accepterons volontiers.

### Des données sous plusieurs formes

Statistique Canada diffuse les données sous formes diverses. Outre les publications, les totalisations habituelles et spéciales sont offertes. Les données sont disponibles sur Internet, disque compact, disquettes, imprimé d'ordinateur, microfiche et microfilm, et bande magnétique. Des cartes et d'autres documents de référence géographiques sont disponibles pour certaines sortes de données. L'accès direct à des données agrégées est possible par le truchement de CANSIM, la base de données ordinolingue et le système d'extraction de Statistique Canada.

### Comment obtenir d'autres renseignements

Toute demande de renseignements au sujet des présentes données doit être adressée à :

Division des données régionales et administratives  
STATISTIQUE CANADA  
Pièce 1306, Édifice principal  
Parc Tunney  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0T6

Téléphone : (613) 951-9720

Télécopieur : (613) 951-4745

*saadinfo@statcan.ca*

Les centres de consultation régionaux de Statistique Canada se retrouvent à la deuxième page suivante. Vous pouvez également visiter notre site sur le Web au <http://www.statcan.ca>.

Un service d'appel interurbain sans frais est offert à tous les utilisateurs qui habitent à l'extérieur des zones de communication locale des centres de consultation régionaux.

**Service national de renseignements : 1-800-263-1136**

**Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants :  
1-800-363-7629**

**Numéro pour commander seulement (Canada et États-Unis) : 1-800-267-6677**

**Numéro sans frais de commande par télécopieur (Canada et États-Unis) : 1- 877-287-4369**

### Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois et dans la langue officielle de leur choix. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle qui doivent être observées par les employés lorsqu'ils offrent des services à la clientèle. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec le centre de consultation régional de Statistique Canada le plus près.

## PRODUITS DE DONNÉES DISPONIBLES

La Division des données régionales et administratives de Statistique Canada dresse des tableaux de données statistiques à partir de dossiers administratifs - notamment les déclarations d'impôt. Les banques de données démographiques et socio-économiques qui en résultent figurent dans le tableau ci-dessous, ainsi que le numéro identificateur de chaque produit et la date normale de parution.

<b>Nom du produit</b>	<b>Numéro du produit</b>	<b>Date de parution</b>
Cotisants à un REER	17C0006	Novembre
Soldes libres de REER	17C0011	Décembre
Épargnants canadiens	17C0009	Novembre
Investisseurs canadiens	17C0007	Novembre
Revenu de placements canadiens	17C0008	Novembre
Déclarants canadiens	17C0010	Novembre
Dons de charité	13C0014	Décembre
Revenu et démographie selon les quartiers	13C0015	Juillet
Profils de dépendance économique	13C0017	Juillet
Profils du revenu de la population active	71C0018	Juillet
Familles	13C0016	Juillet
Aînés	89C0022	Août
Estimations de la migration	91C0025	Août
Profils de régions postales	89C0021	Septembre

## CENTRES DE CONSULTATION RÉGIONAUX

La Division des services-conseils de Statistique Canada vous offre un réseau de diffusion de l'information qui couvre tout le Canada avec neuf centres de consultation régionaux. Chaque centre de consultation possède une série de publications courantes et des documents de référence qui peuvent être consultés ou achetés, de même que des disquettes, des CD-ROM, des cartes géographiques et d'autres produits. On peut photocopier les documents imprimés sur place.

Chaque centre de consultation vous offre une gamme de produits et services additionnels. D'une part, les services de diffusion : service téléphonique gratuit de renseignements pour les données de base les plus récentes. D'autre part, les conseils : identification de vos besoins, détermination des sources ou de la disponibilité des données, consolidation et intégration de données provenant de diverses sources et élaboration de profils, analyse de faits saillants ou de tendances et pour terminer, formation sur les produits, services et concepts de Statistique Canada ainsi que l'utilisation de données statistiques.

Vous pouvez communiquer avec le centre de consultation le plus près de chez vous en composant le numéro indiqué à la page suivante ou encore le numéro sans frais; si vous êtes à l'extérieur de la zone de communication locale de ce centre, votre appel sera acheminé au centre de consultation qui dessert votre région.

Numéro sans frais pour les **demandes de renseignements** (Canada et les États-Unis) : 1-800-263-1136

Appareils de télécommunications pour les **malentendants** : 1-800-363-7629

Numéro sans frais **pour commander seulement** (Canada et les États-Unis) : 1-800-267-6677

Numéro sans frais **pour commander seulement** par télécopieur (Canada et les États-Unis) : 1-877-287-4369

## RÉGION de l'ATLANTIQUE

---

Couvre les provinces suivantes :  
Terre-Neuve et le Labrador, l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick.

Statistique Canada  
Services-conseils  
1741, rue Brunswick  
2<sup>e</sup> étage, boîte 11  
**HALIFAX**, Nouvelle-Écosse  
B3J 3X8

Sans frais : 1-800-263-1136  
Appel local : (902) 426-5331  
Télécopieur : (902) 426-9538  
Courriel : [atlantic.info@statcan.ca](mailto:atlantic.info@statcan.ca)

## RÉGION du QUÉBEC

---

Couvre tout le Québec (sauf la région de la capitale nationale) et le Nunavut.

Statistique Canada  
Services-conseils  
200, boul. René-Lévesque Ouest  
Complexe Guy Favreau  
4<sup>e</sup> étage, Tour-est  
**MONTREAL**, Québec  
H2Z 1X4

Sans frais : 1-800-263-1136  
Appel local : (514) 283-5725  
Télécopieur : (514) 283-9350

## RÉGION de la CAPITALE NATIONALE

---

Couvre la région de la capitale nationale.

Statistique Canada  
Centre de consultation statistique (Région de la capitale nationale)  
Immeuble R.-H.-Coats  
Rez-de-chaussée  
Avenue Holland  
**OTTAWA**, Ontario  
K1A 0T6

Sans frais : 1-800-263-1136  
Appel local : (613) 951-8116  
Télécopieur : (613) 951-0581  
Courriel : [infostats@statcan.ca](mailto:infostats@statcan.ca)

## RÉGION de l'ONTARIO

---

Couvre tout l'Ontario sauf la région de la capitale nationale.

Statistique Canada  
Services-conseils  
Immeuble Arthur-Meighen, 10<sup>e</sup> étage  
25, avenue St. Clair Est  
**TORONTO**, Ontario  
M4T 1M4

Sans frais : 1-800-263-1136  
Appel local : (416) 973-6586  
Télécopieur : (416) 973-7475

## RÉGION des PRAIRIES

---

Il y a 4 centres de consultation dans cette région qui couvre le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta et les Territoires du Nord-Ouest.

Pour le Manitoba :

Statistique Canada  
Services-conseils  
Immeuble Via Rail, Pièce 200  
123, rue Main  
**WINNIPEG**, Manitoba  
R3C 4V9

Sans frais : 1-800-263-1136  
Appel local : (204) 983-4020  
Télécopieur : (204) 983-7543  
Courriel : [statswpg@Solutions.net](mailto:statswpg@Solutions.net)

Pour la Saskatchewan :

Statistique Canada  
Services-conseils  
Park Plaza, Suite 440  
2365, rue Albert  
**REGINA**, Saskatchewan  
S4P 4K1

Sans frais : 1-800-263-1136  
Appel local : (306) 780-5405  
Télécopieur : (306) 780-5403  
Courriel : [statcan@sk.sympatico.ca](mailto:statcan@sk.sympatico.ca)

Pour le nord de l'Alberta et les Territoires du Nord-Ouest :

Statistique Canada  
Services-conseils  
Park Square, 9<sup>e</sup> étage  
10001, Bellamy Hill  
**EDMONTON**, Alberta  
T5J 3B6

Sans frais : 1-800-263-1136  
Appel local : (780) 495-3027  
Télécopieur : (780) 495-5318  
Courriel : [ewieall@statcan.ca](mailto:ewieall@statcan.ca)

Pour le sud de l'Alberta :

Statistique Canada  
Services-conseils  
Discovery Place, Pièce 201  
3553 - 31<sup>e</sup> rue N.-O.  
**CALGARY**, Alberta  
T2L 2K7

Sans frais : 1-800-263-1136  
Appel local : (403) 292-6717  
Télécopieur : (403) 292-4958  
Courriel : [degagnej@cadvision.com](mailto:degagnej@cadvision.com)

## RÉGION du PACIFIQUE

---

Couvre la Colombie-Britannique et le territoire du Yukon.

Statistique Canada  
Services-conseils  
Library Square Office Tower  
600-300, rue Georgia Ouest  
**VANCOUVER**, Colombie-Britannique  
V6B 6C7

Sans frais : 1-800-263-1136  
Appel local : (604) 666-3691  
Télécopieur : (604) 666-4863  
Courriel : [stcvan@statcan.ca](mailto:stcvan@statcan.ca)